

Membres présents :

Nicole Cantisano, Patricia Dejumne, Hubert Delenne, Laure-Anna Guerini, Christelle Langlet, Claudine Mélan, Natalène Séjourné.

Membres excusés :

Magali Batty (procuration), Maria Teresa Munoz-Sastre (procuration), Jean-Luc Bretdibat, Bruno Spitz.

Membres de droit non-votants :

Jeanne Kruck (directrice adjointe du département) et Karine Oger (secrétaire du département)

Ordre du jour du conseil :

1. Capacités d'accueil des parcours de la mention PCPSN
2. Candidature à la responsabilité de la Mention PCPSN



1. Capacités d'accueil des parcours 2022-2023 :

Les capacités d'accueil proposées en 2022-2023 pour les quatre parcours de la mention restent inchangées par rapport à ceux de l'année en cours. Elles sont proposées en incluant un nombre d'étudiants inscrits à la FORCO et d'étudiants dont la demande passe par Campus France. Ces éléments présentés dans le tableau ci-dessous, sont discutés, puis les membres du conseil passent au vote.

parcours	Capacité d'accueil	Dont Forco	Dont Campus France
ATND	26	3	1
Santé	30	3	1
Psychothérapie	30	3	1
NPCA	20	2	1

Il est demandé que le vote fasse mention du point suivant : Ces capacités d'accueil ont été proposées et votées à partir des informations reçues à ce jour et sous réserve d'informations complémentaires. Les membres du conseil réservent le droit de modifier les propositions après avoir reçu les informations définitives.

Résultat du vote :

Votants 9	NPPV 0	ABS 0	CONTRE 0	POUR 9
-----------	--------	-------	----------	---------------

2. Candidature à la responsabilité de la Mention PCPSN

Après avoir remercié Natalène Séjourné, unique candidate pour assurer la responsabilité de la mention, les membres du conseil passent au vote.

Résultat du vote :

Votants 9	NPPV 1	ABS 0	CONTRE 0	POUR 8
-----------	--------	-------	----------	---------------

La séance est levée à 12h00.

RD établi par Jeanne Kruck

